COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET.

Mrs : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, HERRERO, MICHEL, PAILHES.

Procuration : Mr GONZALEZ à Mme FUMEY, Mme VINCENT à Mr BETEILLE

Absents excusés : Mr HORTALA, Mme VICENS.

CONVENTION POUR PROFIL DE BAIGNADE EN EAU DOUCE

Monsieur le Maire signale qu'à la demande de l'administration, la commune est tenue de réaliser un profil de baignade en eau douce concernant le Lampy.

Une consultation groupée a été lancée et le cabinet retenu est CEREG Ingénierie Sud-Ouest domicilié à 31670 LABEGE. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 3 650.00 € H.T. soit 4 380.00 € T.T.C.

PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE DES CASCADES

Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de préciser la limite entre la rue Bertrand de Saissac, la rue des Cascades et la parcelle cadastrée section C n° 460 qui a été mise à la vente.

Un alignement a été réalisé par le Cabinet GUENERET de 11000 CARCASSONNE, il aurait actuellement d'approuver celui-ci. Le Conseil Municipal valide cet alignement.

ANNULATION FACTURE EAU ET CHANGEMENT DE PRENOM

La Commune a émis un titre d'eau en 2016 et 2017 et dont le prénom du redevable ne correspondait pas à la personne. Le comptable public demande donc d'annuler ces deux titres et de refaire ces factures sur le bon prénom. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

EHPAD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la dernière réunion qui a eu lieu entre le Centre Hospitalier de Castelnaudary, gestionnaire de cet établissement, et Habitat Audois concernant le devenir de cette structure. En effet, la commune est liée par des baux emphytéotiques avec Habitat Audois et dont l'un se termine en décembre 2020 et l'autre en 2038.

Compte tenu de la configuration des lieux et de la non fonctionnalité de cet établissement pour des personnes dépendantes, le Centre Hospitalier de Castelnaudary souhaite une reconstruction de l'établissement sur un terrain mis à disposition par la Commune et considère qu'une réhabilitation ne répondrait pas à une bonne utilisation et un service attendu par les résidants.

Une estimation réalisée par un cabinet d'architectes, à la demande du Centre Hospitalier de Castelnaudary, a été effectuée, le montant d'une construction neuve s'élèverait à la somme de 14 000 000,00 € et la réhabilitation à 12 000 000,00 €.

Habitat Audois signale que s'il y avait une résiliation anticipée des baux, le capital restant dû serait facturé à la Communauté de Communes de la Montagne Noire, car lors de la construction de l'établissement, le SIVOM du Cabardès était gestionnaire par convention, la Communauté de Communes de la Montagne Noire ayant repris la compétence aide sociale.

Il a été décidé d'un commun accord de refaire une réunion en associant à celle-ci le Département et l'ARS, administrations qui participent au financement des EHPAD.

VILLAGE DE VACANCES

Une réunion a eu lieu dernièrement avec des représentants de VVF afin de définir les travaux de réhabilitation du village de vacances et notamment le coût en vue de demander des financements auprès de différents organismes publics. Il y a lieu également de prévoir un avenant car la convention qui nous lie avec VVF se termine en décembre 2019. Avant la fin de l'avenant, il sera nécessaire de lancer une Délégation de Service au Public afin de retenir le nouveau gestionnaire.

QUESTIONS DIVERSES

- DEMANDE DE LOCATION D'UN GITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail dans lequel une personne souhaite louer à l'année un gîte situé rue de Verdun.

Celui-ci étant libre à compter du 27 août, le Conseil Municipal donne son accord pour louer ce gîte moyennant un loyer mensuel de 450.00 € par mois, l'eau et l'électricité étant à leur charge.

- COURRIER DE MR CAMPANA

Monsieur le Maire signale qu'un courrier a été adressé à Mr CAMPANA Joseph domicilié 15 place de la Mairie en cette commune en lui demandant de retirer les deux bacs situés sur le domaine public communal de part et d'autre de l'entrée de son habitation et installés dernièrement, ne permettant pas à une personne de circuler sur le trottoir. Mr CAMPANA par courrier du 08 juillet courant reçu en recommandé avec accusé de réception informe le Maire qu'il ne compte pas retirer ces pots de fleurs qui sont garants de la sécurité de ses enfants, de son épouse et de lui-même ou toute personne rentrant et sortant de son habitation. Ces pots obligent également les véhicules à garder une distance de sécurité.

Monsieur le Maire signale que devant le refus de cette personne et considérant que sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident, signale qu'un procès-verbal sera dressé et transmis au Tribunal de Grande Instance de Carcassonne, ainsi qu'à notre conseil pour suite à donner.

- PROMOTION DE LA LANGUE OCCITANE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un collectif en vue de promouvoir la langue occitane et sollicite l'appui des communes au travers le vote d'une motion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande.

- COURRIER ANONYME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier anonyme déposé dans la boite aux lettres de la mairie dans lequel cette personne met en cause le travail de certains employés communaux.

Monsieur le Maire prend note de celui-ci et signale qu'il aurait préféré que la personne demande un rendez-vous pour évoquer les griefs envers les employés.

- COURRIER DES RIVERAINS DE L'AVENUE DE LA LIBERTE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des riverains de l'avenue de la Liberté qui attirent l'attention de cette assemblée quant à la vitesse excessive des véhicules empruntant cette voie.

Ces personnes souhaitent qu'un comptage soit réalisé en plaçant l'appareil à proximité du radar pédagogique.

Monsieur le Maire signale que cette demande a été faite auprès du Département et ce comptage va être réalisé dans les prochains jours.

- COMPTE RENDU COMPTAGE DES VEHICULES ROUTE DE LACOMBE

L'Agence Technique Départementale nous transmet le bilan des comptages effectués sur la route départementale n° 408 au niveau du chemin du Bousquet et au niveau du panneau d'entrée d'agglomération.

Ce bilan permet de chiffrer le nombre et la vitesse des véhicules empruntant cette voie.

Compte tenu des résultats, une étude va être réalisée pour la mise en place de coussins berlinois afin de diminuer la vitesse des véhicules sur ce secteur.

- DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de l'association de l'Union du Chien Courant en Montagne Noire en vue du prêt de la salle du Centre Culturel du 27 mars 2020 au 30 mars 2020 et cela gratuitement car cette association souhaite reverser la recette de cette animation à l'association « vaincre la mucoviscidose ».

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre gratuitement la salle du Centre Culturel à cette association compte tenu de la démarche pour le reversement de la recette.

- DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE PUBLIC AVENUE MAURICE SARRAUT

Monsieur le Maire signale qu'un procès-verbal a été pris et envoyé au Tribunal de Grande Instance, ainsi qu'à notre Conseil.

- PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire signale que la commune peut bénéficier d'une aide financière en vue du recrutement d'une personne au service technique dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Une personne ayant postulée et si celle-ci rentre dans le cadre, elle pourrait être recrutée à compter du 1er septembre 2019 sur la base de 20 heures/semaine.

- INSCRIPTION AU CONCOURS MON BEAU VILLAGE

Monsieur le Maire signale que la commune est inscrite et a été retenue au concours « Mon beau village » dans la catégorie « patrimoine ». L'ensemble des habitants sont sollicités afin de voter pour Saissac jusqu'à fin septembre.

- INSCRIPTION AU PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE

La Commune va prochainement s'inscrire dans le processus de sélection des plus beaux villages de France car dans les premiers critères demandés, Saissac correspond à ceux-ci.

Le dossier de sélection va être envoyé très prochainement car si la commune était retenue, cela apporterait une certaine renommée à celle-ci avec tout ce qui en découle.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance à été levée à 22 heures 45 mn

Le Maire